

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1336

7 décembre 2005

### SOMMAIRE

Agence d'Assurances C&M Goergen, S.à r.l., Contern	64082	Jaba Investment S.A.H., Mamer	64089
Apone S.A., Luxembourg	64082	Julius Baer Multiinvest Advisory S.A.H., Luxembourg	64117
Arrow Holding S.A., Luxembourg	64097	Julius Baer Multistock Advisory S.A.H., Luxembourg	64117
Bank Companie Nord - Eindorf Sicav, Strassen	64092	Julius Baer Multitrading Advisory S.A.H., Luxembourg	64117
Boucherie Scharpantgen, S.à r.l., Junglinster	64111	K.E., S.à r.l., Steinfort	64106
Bourbon Immobilière S.A., Luxembourg	64104	L.D.L., S.à r.l., Wasserbillig	64116
Bourbon Immobilière S.A., Luxembourg	64105	Laumor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64112
British Marine Holdings S.A., Luxembourg	64109	Leruth Réalisations S.A., Bettembourg	64107
C.K. Business Center S.A., Steinfort	64105	Logic S.A., Luxembourg	64083
C.K. S.A., Steinfort	64105	Longterme Finance S.A., Luxembourg	64083
C.K. Société Immobilière S.A., Steinfort	64104	Lucis S.A., Mamer	64089
C.K. Sport-Center S.A., Bettembourg	64106	Marin Holding S.A., Mamer	64089
Cap Gemini Ernst & Young (Capgemini Luxembourg S.A.), Bertrange	64123	Meetings, Translations & Incentives Services S.A., Strassen	64125
Cap Gemini Ernst & Young (Capgemini Luxembourg S.A.), Bertrange	64123	Miwelhaus Koeune S.A., Mersch	64084
Carpathian Cable Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	64089	NeaCom S.A., Luxembourg	64125
Crown Premium Private Equity Buyout, Sicav, Luxembourg	64105	Oasis Finance S.A., Luxembourg	64093
CTTL Services S.A., Luxembourg	64106	Panamex S.A., Luxembourg	64092
DG Lux Multimanager II Sicav, Strassen	64089	Parfums et Beauté, S.à r.l., Luxembourg	64112
Di Corso Holding S.A., Mamer	64084	Partner's Investments Incorporation S.A., Luxembourg	64111
Dialogiques S.A., Esch-sur-Alzette	64117	Point Blank Promotions S.A., Luxembourg	64082
Dreyfus America Fund, Sicav, Luxembourg	64110	Prémaman-Luxembourg S.A., Howald	64110
Dreyfus America Fund, Sicav, Luxembourg	64110	Réalisations Immobilières Weidert, S.à r.l., Luxembourg	64108
Dyckerhoff Luxembourg S.A., Luxembourg	64116	Restaurant Fridrici, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	64109
E.B. Trans S.A., Wandhaff-Cap	64083	Sevic Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	64107
Emmegi S.A., Luxembourg	64106	Sevic Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	64108
Equity Swap (2005), S.à r.l., Luxembourg	64098	SGAM Alternative Discovery Fund, Sicav, Luxembourg	64124
Euro Zing I S.A., Luxembourg	64109	Sodarex International S.A., Luxembourg	64124
Eurocapital Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64082	Software International S.A., Munsbach	64112
Eusid Holding S.A., Luxembourg	64088	Sorgrel S.A., Luxembourg	64084
Fairlee Invest S.A., Luxembourg	64124	Spizbay, S.à r.l., Wiltz	64090
Finestra S.A., Luxembourg	64083	Stripe Investments, S.à r.l., Luxembourg	64126
Fiocco S.A.H., Luxembourg	64084	Valora S.A., Luxembourg	64126
Fiscal Reps, S.à r.l., Wiltz	64086	VIP Datatec S.A., Leudelange	64112
Fondation Ligue HMC, A.s.b.l.	64084	VIP Domotec, S.à r.l., Leudelange	64111
Fonds Direkt Sicav, Strassen	64104	Whitehall Street International European Real Estate III, S.à r.l., Luxembourg	64118
Frigolux S.A., Mondorf-les-Bains	64107		
G & P Sicav, Strassen	64090		
Helsia S.A., Luxembourg	64116		
Horlogerie-Bijouterie Kinn, S.à r.l., Rodange	64107		

**AGENCE D'ASSURANCES C&M GOERGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AGENCE GENERALE C & M GOERGEN, S.à r.l.).**

Siège social: L-5310 Contern, 48, rue de Moutfort.  
R. C. Luxembourg B 107.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2005.

P. Bettingen

Notaire

(063881.3/202/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

**EUROCAPITAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 99.906.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064284.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**POINT BLANK PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 20.592.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064285.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**APONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 53.643.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005*

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Serguei Archinov, administrateur de sociétés, demeurant 34, rue des Fraises, à L-7321 Steinsel, Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert, à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064288.3/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**E.B. TRANS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Wandhaff-Cap, 7-9, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.281.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064286.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**LONGTERME FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 84.927.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064287.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**FINESTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 55.719.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064289.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**LOGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 84.553.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire tenue le 15 juillet 2005*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Piero Belletti, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur;  
Maurizio Terenzi, dirigeant d'entreprises, demeurant à Rome (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG S.A.: 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LOGIC S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064304.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**FIOCCO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 37.479.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064290.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**MIWWELHAUS KOEUNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Mersch, 4, Um Mierscherbiërg.  
R. C. Luxembourg B 64.400.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(064292.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**DI CORSO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064294.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**SORGREL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 45.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064867.3/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**FONDATION LIGUE HMC, Association sans but lucratif.**

*Comptes annuels au 31 décembre 2004*

*Rapport du Réviseur d'Entreprises*

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Fondation Ligue HMC pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004. Les comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par la Direction pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.



La principale activité de la fondation est la collecte de fonds sous forme de dons et autres pour le compte de la LIGUE HMC, A.s.b.l.

#### Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

##### Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

##### Créances, disponibilités et dettes

Les créances, les disponibilités et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

#### Note 3 - Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au jour de leur entrée dans le patrimoine de la FONDATION LIGUE HMC à la valeur de marché. A la fin de l'exercice les valeurs mobilières sont ajustées au plus bas du prix de marché ou du coût d'acquisition.

Les valeurs mobilières sont composées de portefeuille-titres transféré à la fin de l'année 2004 de la LIGUE HMC, A.s.b.l. à la Fondation pour un montant de EUR 588.249,00 (voir note 6).

La Fondation a également souscrit en fin d'exercice à un fonds monétaire auprès de la DEXIA pour un montant de EUR 985.133,60.

#### Note 4 - Fonds social

Le fonds social constitué lors de la création de la Fondation s'élève à EUR 24.789,35. L'apport du fonds social a été fait par la LIGUE HMC, A.s.b.l., ayant son siège sis 82, route d'Arlon, B.P. 53, L-8301 Capellen.

#### Note 5 - Résultats reportés

Les résultats reportés ont évolué de la manière suivante:

	31.12.2004	31.12.2004
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice .....	282.693,27	248.967,35
Résultat de l'exercice précédent .....	18.940,57	33.725,92
Résultats reportés à la clôture de l'exercice .....	301.633,84	282.693,27

#### Note 6 - Dettes

Fin de l'année 2004, la LIGUE HMC A.s.b.l. a transféré à la FONDATION LIGUE HMC un portefeuille-titres pour une valeur de marché de EUR 588.219,00 obtenus dans le cadre d'une succession. Par ailleurs, la LIGUE HMC A.s.b.l. a octroyé une avance de EUR 800.000 à la Fondation que cette dernière a utilisé pour acquérir des valeurs mobilières supplémentaires (voir note 3). En attendant la clarification juridique de ces transferts et pour tenir compte de l'obligation éventuelle d'un remboursement à la LIGUE HMC A.s.b.l. ces fonds sont repris en dette.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05519. – Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061535.3//107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

### **FISCAL REPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.563.

### STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

La société FISCAL REPS LIMITED, dont le siège est sis 10 Fenchurch Avenue, Londres - EC3M 5BN - United Kingdom, représentée par son Director Monsieur Mike Stalley, né le 9 mars 1971 à Kesgrave (UK), demeurant à Westlands, 6 Green Lane Cottages - Chust - Farnham- GU10 2PB - UK.,

qui comparait par procuration donnée à Monsieur Benoit de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte en date du 29 juin 2005,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Laquelle comparante, tel que représentée, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FISCAL REPS, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'activité de conseil fiscal et de représentation fiscale.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon les besoins, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit l'intégralité du capital comme suit: Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'associée unique FISCAL REPS LIMITED, préqualifiée, comme suit:

1. L'apport en numéraire de la somme de 9.000,- euros (neuf mille euros) tel qu'il est constaté par le Notaire instrumentant à qui il a été remis une attestation bancaire le certifiant.

2. L'apport en nature pour un montant de 3.500,- euros (trois mille cinq cents euros) consistant en une créance commerciale existant entre la société FISCAL REPS LIMITED, précitée, et la société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765;

tel qu'il est constaté par le Notaire instrumentant à qui il a été remis une attestation du débiteur certifiant le montant de la créance et son accord sur le transport de celle-ci à FISCAL REPS, S.à r.l.

*Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mike Stalley, directeur, né à Kesgrave (UK), le 9 mars 1971, demeurant à Westland, 6 Green Lane Cottages - Chust - Farnham - GU10 2PB - UK.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le gérant peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée ratifie tous engagements pris au nom de la société antérieurement aux présentes.

Dont acte, fait et passé à Capellen, 75, Parc d'Activités, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nos, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Wiltz, le 13 juillet 2005, vol. 319, fol. 54, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2005.

A. Holtz.

(902485.3/2724/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2005.

**EUSID HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 50.994.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg  
le 21 juin 2005 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la S.à r.l., LUX-AUDIT REVISION, avec siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg  
en date du 21 juin 2005 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour EUSID HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064615.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**CARPATHIAN CABLE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 104.285.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signature.

(064251.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2005.

---

**MARIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 39.636.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064295.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**LUCIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 78.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 juillet 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064298.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**JABA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 19.531.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07104, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 21 juillet 2005.

F. VAN MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(064300.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 60.666.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2003 wurden einregistriert in Luxemburg am 20. Juli 2005, unter der Ref. LSO-BG08508, und wurden beim Handelsregister in und von Luxemburg am 21. Juli 2005 hinterlegt.

Luxemburg, den 12. Juli 2005.

Für die DG LUX MULTIMANAGER II SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / D. Phillips

(064305.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**G & P SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 70.712.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004 wurden einregistriert in Luxemburg, am 20. Juli 2005, unter der Ref. LSO-BG08515, und wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 21. Juli 2005 hinterlegt.

Luxemburg, den 12. Juli 2005.

Für G & P SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / D. Philips

(064306.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**SPIZBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxemburg B 109.564.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Patrick Sorio, indépendant, né à Allauch (F), le 4 mars 1961, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Wiltz, le 29 juin 2005,

laquelle procuration après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lequel comparant, tel que représenté, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SPIZBAY, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille six cent six euros vingt cents (15.606,20 EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante-six euros six cents (156,06 EUR) chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon les besoins, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant a souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'associée unique Monsieur Patrick Sorio, prénommé, comme suit:

1. L'apport en nature de 499 parts de la société de droit français SECATEC, S.à r.l., avec siège social à F-13014 Marseille, 27, boulevard Charles Moretti, inscrite au R.C.S. Marseille sous le numéro B391 459 529 - 93 B 1099 détenues par Monsieur Patrick Sorio, prénommé, pour une valeur de sept mille six cent sept euros vingt cents (7.607,20 EUR) avec droit au dividende;

2. L'apport en nature de 999 parts de la société de droit français BIO HYGIENE, S.à r.l., avec siège social à F-13014 Marseille, 6, rue Mario Pavrone, inscrite au R.C.S. Marseille sous le numéro 435 245 105 2001 B 00929 détenues par Monsieur Patrick Sorio, prénommé, pour une valeur de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (7.999,- EUR).

Monsieur Patrick Sorio déclare que la valeur des parts apportées correspond à la somme de 15.606,20 EUR. Cette évaluation est faite sur base du dernier bilan arrêté au 31 décembre 2004.

De sorte que la somme de quinze mille six cent six euros vingt cents (15.606,20) se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Sorio, indépendant, né à Allauch (F), le 4 mars 1961, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le gérant peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée ratifie tous engagements pris au nom de la société antérieurement aux présentes.

Dont acte, fait et passé à Capellen, 75, Parc d'activités, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Enregistré à Wiltz, le 13 juillet 2005, vol. 319, fol. 54, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Biver.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 juillet 2005.

A. Holz.

(902486.3/2724/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 juillet 2005.

---

**BANK COMPANIE NORD - EINDORF SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 82.676.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004 wurden einregistriert in Luxemburg, am 20. Juli 2005, unter der Ref. LSO-BG08511, und wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 21. Juli 2005 hinterlegt.

Luxemburg, den 12. Juni 2005.

*Für BANK COMPANIE NORD - EINDORF SICAV*

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / D. Philips

(064307.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**PANAMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.902.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg  
le 21 juin 2005 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg  
en date du 21 juin 2005 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

*Pour PANAMEX S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06105. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064623.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**OASIS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 109.551.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth day of July.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

here represented by Mr. Roel Schrijen, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) AMICORP LUXEMBOURG S.A., a stock company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of and in Luxembourg under number B 49.731, whose registered office is at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

here represented by Mr. Roel Schrijen, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Art. 1.** There is hereby formed a limited corporation under the name of OASIS FINANCE S.A.

The registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into twenty five thousand shares (25,000) shares with a par value of one Euro twenty four cents (1.24 EUR) each.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties, the Company is bound in any circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the Managing Director.

**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday in the month of June at four p.m. of each year.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

#### *Subscription and payment*

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) WISLEY S.A.....	24,999
2) AMICORP LUXEMBOURG S.A.....	<u>1</u>
Total: twenty-five thousand shares .....	25,000

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

*Constitutive meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

- PROSERVICES MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes; and

- UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

- LUXROYAL MANAGEMENT S.A., with registered office at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C. Luxembourg B 33.065, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5) The Company shall have its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Senningerberg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte oui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Roel Schrijen, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) AMICORP LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 49.731, avec siège social à 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

ici représentée par Monsieur Roel Schrijen, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OASIS FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, unilatéralement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts

et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en vingt cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale d'un euros vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 16 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

*Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) WISLEY S.A. ....	24.999
2) AMICORP LUXEMBOURG S.A. ....	<u>1</u>
Total: vingt cinq mille actions .....	25.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes; et
  - UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes
  - LUXROYAL MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
  - EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Rosafio, S. Rosafio-Collard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2005, vol. 149S, fol. 31, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2005.

P. Bettingen.

(066700.3/202/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**ARROW HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 5.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(064540.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**EQUITY SWAP (2005), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 109.553.

—  
STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WISLEY S.A., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C. Luxembourg N° B 57.649, here represented by Mr Roel Schrijen, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. - Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EQUITY SWAP (2005), S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, currencies, derivatives and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries and to affiliated companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

## II. - Capital, Shares

### Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at sixteen thousand United States Dollar (USD 16,000) represented by four hundred (400) shares in registered form with a par value of forty United States Dollar (USD 40) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

## III. - Management, Representation

### Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

### Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

### Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers of the Company or, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

### Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. - General meetings of partners

##### Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. - Annual accounts, Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

#### VI. - Dissolution, Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

#### VII. - General provision

**Art. 17.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, WISLEY S.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 400 shares by contribution in cash, so that the amount of sixteen thousand United States Dollars (USD 16,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

##### *Estimation of the share capital*

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at thirteen thousand two hundred forty two point eight Euro (13,242.8 EUR)

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:  
PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C. Luxembourg N° B 105.263.
2. The registered office of the Company is set at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WISLEY S.A., avec son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 57.649, ici représenté par Monsieur Roel Schrijen, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination EQUITY SWAP (2005), S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société du groupe. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **Art. 4. Durée**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. - Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social est fixé à seize mille US dollars (USD 16.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quarante US dollars (USD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant ou, s'il y en a plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

### **VI. - Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

### **VII. - Disposition générale**

**Art. 17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

WISLEY S.A., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 400 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 16.000,- est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Evaluation du capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à treize mille deux cent quarante-deux virgule huit euros (13.242,8 EUR).

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:  
PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C. Luxembourg n° B 105.263.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schrijen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 27, case 5. – Reçu 132,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2005.

P. Bettingen.

(066705.3/202/387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

---

**FONDS DIREKT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxembourg B 70.709.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2004 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2004 wurden einregistriert in Luxemburg, am 20. Juli 2005, unter der Ref. LSO-BG08513, und wurden beim Handelsregister in Luxemburg am 21. Juli 2005 hinterlegt.

Luxemburg, den 25. Februar 2004.

Für FONDS DIREKT SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

R. Bültmann / D. Philips

(064308.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**BOURBON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,  
(anc. MASSIVE S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 6.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05586, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOURBON IMMOBILIERE S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(064327.3/1122/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**C.K. SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07020, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour C.K. SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064329.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**BOURBON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme,  
(anc. MASSIVE S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R. C. Luxembourg B 6.400.

*Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2005*

L'Assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Sont élus comme Administrateurs pour une période d'une année se terminant lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006:

- Monsieur Jean-Claude Finck, demeurant à Foetz; Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Michel Birel, demeurant à Moutfort;
- Monsieur Jean-Paul Kraus, demeurant à Bertrange.

Est nommée comme Commissaire aux Comptes pour la durée d'un an, jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2006, Madame Doris Engel, demeurant à Soleuvre.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2005, réf. LSO-BG05592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064316.3/1122/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**C.K. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003-2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07021, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour C.K. S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064330.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**C.K. BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 77.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07022, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour C.K. BUSINESS CENTER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064331.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY BUYOUT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 89.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

Signatures.

(064559.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**C.K. SPORT-CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Bettembourg, 20, rue Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.790.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07023, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour C.K. SPORT-CENTER S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064332.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**CTTL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.  
R. C. Luxembourg B 64.262.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07025, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour CTTL SERVICES S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064333.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**K.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 23.573.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour K.E., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064334.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**EMMEGI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 68.271.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à Luxembourg le 27 juin 2005 à 14.45 heures, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée prend acte de la démission de FIDIREVISA S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la Fiduciaire d'Expertise comptable et de Révision EVERARD & KLEIN, S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, 5969 Itzig, Luxembourg, à partir de l'exercice 2004. Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064962.3/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**FRIGOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, Allée Saint-Christophe.  
R. C. Luxembourg B 44.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07027, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour FRIGOLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064336.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**HORLOGERIE-BIJOUTERIE KINN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4818 Rodange, 20, avenue Dr. Gaasch.  
R. C. Luxembourg B 45.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour HORLOGERIE-BIJOUTERIE KINN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064339.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**LERUTH REALISATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3261 Bettembourg, 9B, rue du Nord.  
R. C. Luxembourg B 80.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour LERUTH REALISATIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064340.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**SEVIC SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 99.575.

L'an deux mille cinq, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de SEVIC SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 99.575, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 455 du 30 avril 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Philippe Chantereau, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après re-produit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 969.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 1.000.000,- par la création et l'émission de 96.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de neuf cent soixante-neuf mille (EUR 969.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,-) euros à un million (EUR 1.000.000,-) d'euros par la création et l'émission de quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, toutes les nouvelles actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces à hauteur de cinq cent mille (EUR 500.000,-) euros par l'actionnaire majoritaire DINA INVESTMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.063, avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Philippe Chantereau, préqualifié.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de cinq cent mille (500.000) euros est dès à présent à la libre disposition de la Société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million (EUR 1.000.000,-) d'euros divisé en cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: P. Chantereau, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, vol. 149S, fol. 15, case 12. – Reçu 9.690 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(066767.3/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**SEVIC SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 99.575.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1105 du 7 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(066769.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**REALISATIONS IMMOBILIERES WEIDERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R. C. Luxembourg B 29.234.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003, de la société à responsabilité limitée REALISATIONS IMMOBILIERES WEIDERT, enregistré à l'Administration de l'Enregistrement à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

M. Weidert.

(064677.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**EURO ZING I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 85.549.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 15 juillet 2005 que Monsieur Jan Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 15 juillet 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Il résulte également d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 15 juillet 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat au 15 juillet 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Hugo Neuman. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08195. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064341.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**RESTAURANT FRIDRICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 118, rue de Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 73.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

*Pour RESTAURANT FRIDRICI, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064342.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**BRITISH MARINE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.495.

Il résulte de l'Assemblée Générale et de la réunion du conseil d'administration de la Société qui se sont tenues en date du 1<sup>er</sup> juin 2005, que le conseil d'administration se compose comme suit:

- MM. Wheeler Brian, demeurant à Ludwell House, Ludwell Lane, Waltham Chase, GB-SIO32 2NP Southampton, Hampshire, Président,
- Johnston Robert Bennet Marshall, demeurant 9, Fawcett Street, GB-SW 10 9HN London, Administrateur,
- Fenemore-Jones Claude Andrew Robert, demeurant 173, Park Road, GB-TW11 0BP Teddington, Middlesex, Administrateur,
- Fagerlund Paul Herman, demeurant 16, Humlebakken, DK-3460 Birkerød, Administrateur,
- Lehmann Holger, demeurant 37, Fahlenkampsweg, D-23562 Lübeck, Administrateur,
- Reyland Nico, demeurant 18, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster, Administrateur,
- Pleimling René, demeurant 105A, rue Andethana, L-6970 Hostert, Administrateur,
- Wainwright-Brown Andrew John, demeurant à High House, Baylham, Ipswich GB-IP68LD, Suffolk, Administrateur,
- Olersky Victor, demeurant à 171-80 Moskovsky prospect, 196070 St. Petersburg, Russia, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02345. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064731.3/504/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 36.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07032, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour PREMAMAN-LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064343.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**DREYFUS AMERICA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.572.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2005 a décidé:

- De prendre note de la démission de:

Monsieur Francis D. Antin, President and Chief Executive Officer, International of DREYFUS INSTITUTIONAL INVESTORS, Boston Place, 1, Boston Massachusetts, 0210 A, U.S.A. en date du 31 décembre 2004;

Monsieur Stephen E. Canter, Chief Executive Officer and Chief Operating Officer, THE DREYFUS CORPORATION, 200, Park Avenue, 10166 New York, USA en date du 31 décembre 2004;

Monsieur Yoshiro Enya, Executive Officer, DAIWA SECURITIES CO. LTD, 6-4 Otemachi, 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japan en date du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

- De nommer en qualité d'administrateur:

Monsieur Ryuji Sato, General Manager, DAIWA SECURITIES CO. LTD, 6-4 Otemachi, 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japan, pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

- De renouveler les mandats de:

Monsieur Thomas Melchior, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Marc Schammo, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

En leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

- De renouveler le mandat de:

ERNST AND YOUNG S.A., Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. B-47771, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour DREYFUS AMERICA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02730. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064411.3/1126/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**DREYFUS AMERICA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 22.572.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour DREYFUS AMERICA FUND SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(064413.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6140 Junglinster, 21, rue du Village.  
R. C. Luxembourg B 57.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07034, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour BOUCHERIE SCHARPANTGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064344.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**VIP DOMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., 41, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 45.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07042, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour VIP DOMOTEC, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064345.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**PARTNER'S INVESTMENTS INCORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 81.023.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juillet 2005*

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue le 2 juillet 2005 que:

*Première résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix révoque les 3 administrateurs:

\* la société KINDER FINANCIAL INC., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, PO BOX 177, à Belize City.

\* la société WINSLOW DEVELOPMENT LTD, ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, PO BOX 177, à Belize City.

\* la société UNITED PARTNER'S CORPORATION S.A.H., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, au 31, Val Sainte Croix.

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix révoque également la société UNITED PARTNER'S CORPORATION S.A.H. de ses fonctions d'administrateur-délégué.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix nomme 4 nouveaux administrateurs:

\* Monsieur Jean-Paul Rey, né le 3 novembre 1950 à Givors (F-69), demeurant au Mas des Manadiers, à F-13460 Saintes-Maries-de-la-Mer.

\* Monsieur Eric Poret, né le 15 février 1973 à Conflans-Sainte-Honorine (F-78), demeurant au 658, Avenue de Val d'Azur F-83110 Sanary.

\* Monsieur Patrick Charles, né le 3 mai 1957 à Nîmes (F-30), demeurant au Mas du Capitaine, à F-13460 Saintes-Maries-de-la-Mer.

\* Monsieur Olivier Dumaine, né le 23 décembre 1963 à Melun (F-77), demeurant au 3, rue Jean-François Gerbillon à F-75006 Paris.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale statutaire en 2011.

Luxembourg, le 2 juillet 2005.

J.-P. Rey / E. Poret / P. Charles / O. Dumaine

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064523.3/1091/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

64112

**VIP DATATEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 41, Z.I. de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 38.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour VIP DATATEC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064346.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**PARFUMS ET BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-Rue.  
R. C. Luxembourg B 55.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour PARFUMS ET BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064347.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**SOFTWARE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 36.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour SOFTWARE INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064348.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**LAUMOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 109.554.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

LAUMOR BV, a company incorporated and existing under the laws of the Kingdom of the Netherlands, with its registered office at NL-1017 BT Amsterdam, Herengracht 483, registered with the Dutch companies' register («Kamer van Koophandel en Fabrieken») in Amsterdam under number 33 244 849.

Here represented by Mr. Roel Schrijen, private employee, professionally residing at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as indicated, declared its intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

**Art. 2.** The denomination of the company is:

LAUMOR HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the taking of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg, and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

In the accomplishment and development of its purpose, the company may open subsidiaries, branches, agencies or administrative headquarters, in Luxembourg as well as in foreign countries.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) parts of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** Parts may be freely transferred between participants.

Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the agreement of participants representing at least 75% of the capital.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 8.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Art. 9.** The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be participants. They are appointed by the general meeting of participants for an undefined period and they can be removed at any time.

The powers of the managers (gérants) will be determined in their nomination deed.

**Art. 11.** Decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one participant the sole participant will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of participants.

The resolutions taken by the sole participant will be set down in the form of minutes.

**Art. 12.** The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31st, 2005.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

**Art. 14.** In case of dissolution of the company each participant will draw, before any distribution, the nominal amount of his parts in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the participants. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

**Art. 15.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

**Art. 16.** The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established; the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:  
LAUMOR BV: five hundred shares 500 shares.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

*Estimation - Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period:

PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C. Luxembourg B 105.263.

The company shall be validly bound by the sole signature of the manager except in case of the acquisition or alienation of assets that have a value in excess of twenty five (25) percent of the balance sheet total and the entering into loan agreements in which case the prior written approval of the participant(s) is required. The manager can delegate his powers to a third person.

2) The registered office of the company is fixed at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

LAUMOR BV, une société constituée et existant sous le droit du Royaume des Pays Bas avec son siège social à NL-1017 BT Amsterdam, 483 Herengracht, enregistrée auprès le registre de commerce et des sociétés («Kamer van Koophandel en Fabrieken») à Amsterdam sous numéro 33 244 849.

Ici représentée par son mandataire spécial, Monsieur Roel Schrijen, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

LAUMOR HOLDINGS, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents parts sociales (500) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

LAUMOR BV: cinq cents parts 500 parts.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

PROSERVICES MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes, R.C. Luxembourg B 105.263.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Néanmoins, en cas d'acquisition ou transfert d'actifs d'une valeur excédant vingt-cinq (25) pour cent de l'actif total et en cas d'emprunts par la société, l'autorisation préalable de l'associé ou des associés est requise. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Schrijen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 27, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2005.

P. Bettingen.

(066706.3/202/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

---

**L.D.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 10, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 104.691.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Pour L.D.L., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064349.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**DYCKERHOFF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, rue Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 53.446.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG07800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(064721.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**HELSIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 47.606.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg  
le 30 juin 2005 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société LUXOR AUDIT, S.à r.l., avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg  
en date du 30 juin 2005 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour HELSIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064635.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**DIALOGIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 63, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 59.514.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 juillet 2005 la décision suivante:

1. Nomination d'un nouveau commissaire pour une période de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

- Madame Margot Mouwannes Hanna, demeurant au 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07516. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064536.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**JULIUS BAER MULTIINVEST ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 85.423.

## EXTRAIT

Par la présente, Andreas Baer a l'honneur d'informer les actionnaires de JULIUS BAER MULTIINVEST ADVISORY S.A.H. qu'il démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Le 12 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03580. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064628.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**JULIUS BAER MULTISTOCK ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 85.426.

## EXTRAIT

Par la présente, Andreas Baer a l'honneur d'informer les actionnaires de JULIUS BAER MULTISTOCK ADVISORY S.A.H. qu'il démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Le 12 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03601. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064636.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 85.425.

## EXTRAIT

Par la présente, Andreas Baer a l'honneur d'informer les actionnaires de JULIUS BAER MULTITRADING ADVISORY S.A.H. qu'il démissionne avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Le 12 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03604. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(064638.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

---

**WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE III, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 109.603.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of July.  
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE L.P., a Delaware Limited Partnership, with its main office at 85 Broad Street, New York, NY 10004,  
here represented by M<sup>e</sup> Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 20th, 2005.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10th, 1915 on commercial companies and of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE III, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in Luxembourg and foreign real estate companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

**Title II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares *inter vivos* to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favorable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to three thousand euros (3,000.- EUR).

For decisions having a value of an amount over three thousand euros (3,000.- EUR), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

### **Title IV.- General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2005.

**Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE L.P. ....	500 shares
Total: .....	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - a. Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, (The Netherlands) on August 29th, 1966, professionally residing in Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;
  - b. Paul Obey, born in Barnehurst, Kent, on March 5th, 1966, professionally residing at GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB;
  - c. Jean Steffen, lawyer, born in Luxembourg on April 28, 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3) The company shall have its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningergerg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE L.P., une société du Delaware, avec siège social au 85 Broad Street, New York, NY 10004,

ici représentée par M<sup>e</sup> Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est WHITEHALL STREET INTERNATIONAL EUROPEAN REAL ESTATE III, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de trois mille euros (3.000,- EUR).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à trois mille euros (3.000,- EUR), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

*Souscription*

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

WHITEHALL STREET GLOBAL REAL ESTATE L.P. ....	500 parts sociales
Total: .....	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) par part par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
  - a. Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, (Pays-Bas), le 29 août 1966, résidant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;
  - b. Paul Obey, domicilié professionnellement chez GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL, Principal Investment Area, Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB; né à Burnehurst, Kent, le 5 mars 1966;
  - c. Jean Steffen, avocat, né à Luxembourg le 28 avril 1958, domicilié professionnellement au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 8, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juillet 2005.

P. Bettingen.

(067052.3/202/344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**CAP GEMINI ERNST & YOUNG (CAPGEMINI LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.610.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Van Boven

Administrateur-délégué

(072039.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

**CAP GEMINI ERNST & YOUNG (CAPGEMINI LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.610.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Van Boven

Administrateur-délégué

(072043.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2005.

**FAIRLEE INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 71.243.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg  
le 28 juin 2005 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41, Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg  
en date du 28 juin 2005 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour FAIRLEE INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064641.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**SGAM ALTERNATIVE DISCOVERY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 93.499.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 7 février 2005*

Le Conseil d'Administration décide de changer l'adresse du siège social de la société du 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, suite au changement de siège social d'EURO-VL LUXEMBOURG S.A., agent sociétaire et domiciliataire de la Société, à ladite adresse.

Les Administrateurs décident ensuite que toute référence à l'ancienne adresse de la Société dans les documents officiels doit être comprise comme étant au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064653.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**SODAREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 83.782.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 15 juin 2005, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006:

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'administration;
- Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08858. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064741.3/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**MEETINGS, TRANSLATIONS & INCENTIVES SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8015 Strassen, 3, rue des Carrefours.  
R. C. Luxembourg B 53.661.

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEETINGS, TRANSLATIONS & INCENTIVES SERVICES S.A., en abrégé MEETINGS S.O.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 176 du 9 avril 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur André Vasanne, employé privé, demeurant professionnellement 3, rue des Carrefours, L-8015 Strassen, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Schumacher, retraité, demeurant 39, rue de Kopstal à L-8284 Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social au 3, rue des Carrefours à L-8015 Strassen;
- 2.- Modification de l'article 2 des statuts;
- 3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon au 3, rue des Carrefours à L-8015 Strassen.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2. Paragraphe 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Vasanne, S. Mathot, J.-P. Schumacher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, vol. 149S, fol. 27, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2005.

P. Bettingen.

(066869.3/202/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

**NeaCom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 59.137.

Pietro Fornara démissionne du poste d'Administrateur occupé au sein de la société NeaCom S.A.

Bridel, le 19 juillet 2005.

P. Fornara.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09180. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064702.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**VALORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 73.804.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg  
le 21 juin 2005 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg, et des sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., établies au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-London NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg  
en date du 21 juin 2005 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel Jean a été élu aux fonctions d'Administrateur-délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour VALORA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064648.3/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share Capital: EUR 452,500.-.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 98.074.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Grand Duchy de Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Alphonse Lentz of 31 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 136 of 3 February 2004, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 98.074 and the articles of incorporation of which were amended for the last time by deed of the undersigned notary on 22 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 909 of 11 September 2004, (the «Company»).

The meeting is declared open at 2.30 p.m. and is chaired by Mr Patrick Van Denzen, employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints Mrs Lutgarde Denys, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the meeting.

Mr David Catala, employee, with professional address in Luxembourg is elected as scrutineer.

The bureau of this meeting being thus constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
2. Appointment of the liquidator.
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
4. Miscellaneous.

The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of the shares held by them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies, by the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

It appears from the said attendance-list that all the four thousand (4,000) Class A shares and the fourteen thousand and one hundred (14,100) Class B shares representing the total subscribed capital are present or represented at the meeting.

The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

The present meeting being regularly constituted, it may validly deliberate on the items of the agenda of the meeting. The following resolutions are then submitted by the chairman to the meeting and adopted each time by a unanimous vote:

*First resolution*

The meeting resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The meeting resolves to appoint AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 89.237, as liquidator.

*Third resolution*

The meeting resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation. The liquidator may in particular:

(i) pay the liquidation value to the holders of outstanding preferred equity certificates (the «PECs») which is equal to one hundred Euro (EUR 100.-) per PEC;

(ii) reimburse the share premium paid by the holders of Class A shares at the time they subscribed for their respective Class A shares; and

(iii) pay prepayments of liquidation profits prepaid in advance of the final liquidation profits, as to the extent permitted by law, on the liquidation proceeds to the holders of the respective Class A and Class B shares of the Company in proportion to their shareholding.

The liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The meeting resolves to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourns the meeting at 3.00 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société STRIPE INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 3 février 2004 et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.074, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 909 du 11 septembre 2004 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures et est présidée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lutgarde Denys, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur David Catala, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant donc valablement constituée, Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
4. Divers.

Le nom des associés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les associés ou leur mandataires si ils sont représentés par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, qui restera annexée aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les pouvoirs des associés représentés signés ne varient par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront également annexés aux présentes.

Il ressort de ladite liste de présence que l'ensemble des quatre mille (4.000) parts sociales de Classe A et des quatorze mille cent (14.100) parts sociales de Classe B représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée.

Les associés présents ou représentés déclarent se considérer comme ayant été valablement convoqué à cette assemblée générale extraordinaire et qu'ils furent dûment informés de l'ordre du jour de cette assemblée.

L'assemblée étant valablement constituée peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes sont ensuite soumises par le président à l'assemblée et adoptées chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer AAD FIDUCIAIRE, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.237, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le liquidateur peut en particulier:

(i) payer la valeur de liquidation aux détenteurs de «preferred equity certificates» (les «PECs») laquelle équivaut à cent euros (EUR 100,-) par PEC;

(ii) rembourser la prime d'émission payée par les détenteurs d'actions de Classe A à l'époque à laquelle ils ont souscrit leurs actions de Classe A; et

(iii) payer des avances sur le boni de liquidation payé en avance des bénéfices de liquidation définitifs, dans la mesure permise par la loi, aux détenteurs des actions de Classe A et de Classe B en proportion de leur participation dans la Société.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du liquidateur tel que convenu entre les parties concernées.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président ensuite clôture l'assemblée à 15:00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, L. Denys, D. Catala, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2005, vol. 895, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(066987.3/239/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.